

Délibération CA 2021 / 07 / 06 – 16**Point 18 de l'Ordre du Jour****PROLONGATION de la PHASE d'EXPÉRIMENTATION du TÉLÉTRAVAIL PONCTUEL***Document transmis aux Administrateurs*

★ ANNEXE 14

Le recours maximisé au travail à distance, rendu nécessaire par la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, ne permet pas de tirer le bilan de l'expérimentation du télétravail ponctuel.

Par suite, le Conseil se prononce sur :

- la prolongation de la phase expérimentale sur l'année universitaire 2021/2022 ;
- dans ce cadre, l'attribution de 30 jours flottants de télétravail ponctuel, dont l'agent peut demander l'utilisation à son supérieur hiérarchique.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la prolongation de la phase d'expérimentation du télétravail ponctuel sur l'année universitaire 2021-2022.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	30
Nombre de votants	23
Présents	17
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	22
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	1

Fait le 7 juillet 2021

Le Président
Pierre MUTZENHARDT• Transmis au Recteur Chancelier le **08 JUIL. 2021**